

DEPARTEMENT
49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALE

Tarifs de location de la salle
communale de Tancoigné

Convocation du
24 janvier 2019

Nombre de conseillers
en exercice
80

Conseillers présents
51

Conformément à l'article L2121-25
du Code des Collectivités
Territoriales, un extrait du procès-
verbal de la présente séance a été
affiché à la porte de la commune et
transmis à la Sous-préfecture de
Cholet le 07.02.2019.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 31 janvier à vingt heures le conseil municipal, dûment convoqué le 24 janvier 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. ALGOËT, maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents :

M. ALGOËT, M. ALIANE, Mme BAUDONNIERE, Mme BLET, M. BODIN, Mme BOULEAU, Mme BREHERET, M. BRUNET, Mme CADU, M. CHEPTOU, Mme CHEVALIER, M. CHOLLET, M. COTTENCEAU, M. DALLOZ, M. DEBORDE, Mme DECAËNS, M. DESANLIS, M. DEVANNE, M. DEVAUD, M. FOURNIER, M. FRAPPREAU, M. FRAPPEREAU, M. GABARD, Mme GASTE, Mme GODARD, Mme GRIMAUD, M. GRIMAUD, M. GROLLEAU, Mme HALLOPE, M. HERISSE, M. HUMEAU G., M. HUMEAU R., M. JEANNEAU, M. JOUIN, Mme JUHEL, M. LEGEAY, M. MAILLET, M. MANCEAU, Mme MARTINEAU, Mme PERFETTI, M. PIERROIS B., M. PINEAU, M. RABEAU, Mme REULLIER M-C, Mme SERRIERE, M. SIGOGNE, M. SOURICE, M. TAVENEAU, M. THOMAS J., M. THOMAS M., M. TINON.

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BIMIER, Mme DEBARD, Mme OLLIVIER, M. PIERROIS M., M. RENO, Mme REULLIER A., Mme ROY.

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

M. ALLARD, M. BOMPAS, M. BONNIN, M. BOUANGA, M. BUFFARD, Mme CHANDOUINEAU, Mme CHATELLIER, Mme CHIRON, Mme DINEAU, Mme GABORIT, M. GAUFRETEAU, M. GIRARD, M. GUENEAU, M. HUE, Mme LAURENT, M. LEFORT, M. MAHE, Mme MARTIN, M. METAYER, M. MORNEAU, Mme TIJOU, M. TURPAULT.

Secrétaire de séance : M. MAILLET Fabrice

Le Conseil municipal est sollicité afin de mettre à jour les tarifs de location de la salle communale de Tancoigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs ci-dessous et ce à compter du 1^{er} février 2019

Salle des fêtes de Tancoigné

Objet	Commune		Hors commune	
	Hiver (01/10 au 30/04)	Eté (01/05 au 30/09)	Hiver (01/10 au 30/04)	Eté (01/05 au 30/04)
Repas ou soirée	120 €	100 €	220 €	200 €
Week-end (2 jours)	170 €	150 €	320 €	300 €
Vin d'honneur	50 €	40 €	90 €	80 €
Après-midi	80 €	60 €	140 €	120 €
Réunion	30 €	30 €	50 €	50 €
Soirée du réveillon (Noël)	170 €		300 €	
Associations qui organisent un repas	17 €			

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire de Lys-Haut-Layon,
Philippe ALGOËT

